TRAIN DES ÉQUIPAGES

1807 - 1815

ARMEE FRANÇAISE PLANCHE 90

Avant la création des Bataillons du Train des Equipages, les transports militaires étaient assurés par une entreprise privée de charrois dont le personnel, entièrement civil, employés, ouvriers et charretiers, dépendait uniquement de l'entrepreneur, d'où de nombreuses plaintes soulevées par l'insuffisance de ce système.

L'Empereur, mécontent des services rendus par l'entreprise Breidt pendant la première partie de la campagne de Pologne, eut l'idée au début du mois de mars 1807, de créer un corps militaire de transports d'équipages, capable de faire le même travail sans présenter les mêmes inconvénients.

Peu de temps après, le projet était au point et le décret du 26 mars créait les huit premiers bataillons.

Leur nombre augmenta rapidement ; un 9e bataillon fut formé peu de temps après, puis les 10e et 11e en 1808. En 1810, ils sont au nombre de 13 ; neuf nouveaux sont formés en 1812, soit au total 22. Le 18e, dit bataillon d'Ambulance, est spécialement chargé du service des ambulances.

Au retour de la campagne de Russie, les débris des bataillons servent à en reconstituer neuf, auxquels on en ajoute trois nouveaux.

En outre, deux bataillons provisoires sont organisés en 1809-1810, pour servir en Espagne et en février 1811 est créé un bataillon léger avec des mulets de bât.

Enfin, la compagnie provisoire d'ouvriers du train des équipages, organisée à Madrid le 1er décembre 1809, sera réorganisée définitivement en 1811 et il en sera formé une seconde l'année suivante.

En 1807, le bataillon est composé d'un état-major et de quatre compagnies.

L'état-major comprend quatre officiers : un capitaine commandant, un lieutenant adjoint adjudant-major, un quartier-maître sous-lieutenant et un chirurgien-major, et dix sous-officiers : un artiste vétérinaire ayant rang de maréchal des logis chef, un maréchal des logis, deux fourriers, un trompette-maître, un maître sellier-bourrelier, un maître maréchal, un maître charron, un maître tailleur et un maître bottier, ces cinq derniers non montés.

Chaque compagnie, commandée par un sous-lieutenant, secondé par un maréchal des logis chef et deux maréchaux des logis, comprend 4 brigadiers, un trompette, 80 soldats dont 8 haut-le-pied, un bourrelier, 2 maréchaux ferrants et un charron, ces quatre derniers non montés.

La compagnie est composée de 93 hommes ; elle dispose de 9 chevaux de selle et de 152 chevaux de trait, dont 8 haut-le-pied, attelant 34 caissons, une prolonge et une forge.

En 1808, la composition de l'état-major est modifiée ; le maréchal des logis est remplacé par un maréchal des logis chef faisant fonction d'adjudant sous-officier et un maître armurier lui est ajouté.

Il faut faire un retour en arrière pour connaître l'aspect des charretiers des entreprises de charrois militaires.

Plusieurs décisions du Ministre Directeur de l'Administration de la Guerre des 15 vendémiaire, 17 brumaire et 13 frimaire an XII, attribuent l'uniforme suivant aux ouvriers, hauts-le-pied et charretiers des équipages militaires.

« Habit-veste de couleur brun-marron, doublé d'étoffe de même couleur, avec revers croisés, « parement et collet gris de fer, les basques retroussées et attachées par une agrafe, boutons de métal blanc « portant : " Armée française. Equipages ". Gilet de même couleur que le fond de l'habit-veste. Surculotte « de drap pareil à l'habit. Blouse de charretier. Pantalon de toile pour écurie. Chapeau rond en feutre « vernissé. Les charretiers seront tenus en entrant aux équipages, d'avoir un sac garni comme les soldats « d'infanterie ».

Cette description très incomplète ne dit rien de la chaussure qui peut être la demi-botte ou la bottine. C'est pourquoi nous avons donné à la figure 1, le pantalon boutonné sur le côté et garni de basane, vêtement plus pratique pour des hommes marchant presque constamment à pied.

La figure 2, d'allure beaucoup plus militaire, provient d'une gravure ancienne représentant les « Uniformes de l'Armée Imperiale » en 1806. Parmi de nombreux types à pied et à cheval, figure ce charretier intitulé « Equipages militaires ».

Coiffé d'un chapeau gansé orné d'un plumet, vêtu d'un habit à basques longues, chaussé de bottes à l'écuyère et armé d'un briquet, il n'a plus rien du postillon. C'est peut-être la dernière tenue portée par le personnel de l'entreprise Breidt, avant la création des bataillons militaires.

Cet uniforme sera décrit presque sans changements dans le projet d'organisation des bataillons du 25 février 1807. « Habit-veste brun marron, collet et parements gris de fer, revers brun-marron sur le mo- « dèle des troupes à cheval, poches en long, passepoil et doublure gris de fer, retroussis attachés avec une « agrafe. Boutons blancs à étoile et numéro. Gilet à manches de drap. Culotte de peau et surculotte « brun-marron avec bandes gris de fer. Bottes de cavalerie ; éperons brunis. Shako vernissé ; pompon numé- « doté. Grande capote brun-marron et liserés gris de fer.

« Chevaux [de trait], harnachés à l'allemande. Selle et bride à la dragonne [pour les chevaux por-« teurs et ceux des gradés]. Deux pistolets dans les fontes. Sabre suivant le modèle. Housse de pied brun-« marron avec galon gris de fer pour les sous-officiers... ».

L'uniforme définitif adopté le 6 avril 1807 a été publié au Journal Militaire le 28 mai, dans l'ensemble des instructions adressées aux Inspecteurs aux revues, pour l'administration et la comptabilité des bataillons.

Cette description très succincte se borne à indiquer les différences de couleurs qui doivent exister entre le train des équipages et celui de l'artillerie.

« L'uniforme des bataillons d'équipages sera le même que celui des bataillons du train d'artillerie, « à l'exception que les revers, parements, collet, passepoil et doublure seront de couleur brun-marron.

« La partie du plumet qui se trouve gros bleu sera brun-marron.

« Le bouton sera blanc avec le numéro du bataillon.

« Les retroussis de l'habit seront agrafés par une étoile de même étoffe que l'habit pour les soldats « et en argent pour les officiers... ».

A cette époque, l'habit-veste du train d'artillerie a généralement les revers finissant en pointe et les parements ronds munis d'une patte, ou taillés en pointe.

En outre, le plumet qui orne leur shako est rouge avec la partie inférieure bleu-foncé.

C'est d'ailleurs un habit-veste à revers et parements en pointe, que le Bourgeois de Hambourg donne à quelques soldats du train ; il les intitule « Soldats du 5e corps de l'armée de réserve », et ils figurent dans son manuscrit aux pages 68, 69 et 70.

Les uns sont coiffés du chapeau et d'autres du shako orné d'une plaque à aigle sur soubasement rectangulaire (fig. 5).

Sur la page 69 du manuscrit précité, un des soldats porte un habit court à une rangée de boutons, peut-être mis à l'essai avant la confection des habits-vestes (fig. 4). Il est vraisemblable qu'à la formation des bataillons, les conseils d'administration se sont hâtés de faire confectionner l'habillement, sans se soucier du décret impérial, afin de vêtir rapidement les recrues.

Le décret du 6 avril 1807 laissant dans l'ombre bien des détails, l'Empereur s'occupe de l'armement des cadres et de la troupe.

Dans une lettre du 26 mars 1808, il veut « que les officiers, le major inspecteur lui-même, soient « armés d'une carabine ou d'un mousqueton, d'une paire de pistolets dans les fontes et d'un sabre ; que « les maréchaux-des-logis et brigadiers auront le même armement. Les soldats auront une carabine, un « baudrier et un sabre.

« Consulter le général Bourcier sur la manière la plus commode de porter les carabines, peut-être « comme les chasseurs ? Je suppose qu'on leur a donné un uniforme général avec distinction sur le bou-« ton ».

Une lettre du comte Daru, adressée le 10 avril 1808 à l'Ordonnateur en chef, répète les prescriptions impériales ci-dessus et ajoute : « Cet armement nécessite des gibernes à la hussarde, porte-« gibernes et porte-carabines... ».

La première description détaillée de l'uniforme du train des équipages a été publiée au Journal militaire le 4 mai 1808, en même temps qu'un texte très complet sur l'organisation des dépôts des équipages militaires, et le lendemain 5 mai, lors de la formation des 10e et 11e bataillons.

« Habit-veste de drap gris-de-fer (à défaut de gris-de-fer on emploiera le bleu de ciel), agrafé sur la « poitrine, revers, paremens, passe-poil et doublure de couleur brun-marron.

« Les revers sont coupés à pointe, les basques retroussées et agrafées par une étoile de la même « étoffe que l'habit.

« Boutons de métal blanc avec le numéro du bataillon.

« Gilet à manches de même étoffe que l'habit.

« Culotte de peau. Pantalon d'écurie en treillis. Gilet d'écurie en tricot, même couleur que l'habit.

« Bottes de cavalier, éperons en fer bruni.

« Shakos, cocarde nationale, plumet rouge et brun-marron.

« Bonnet de police de drap gris de fer, liseré brun-marron.

« Capotte de tricot gris-de-fer, collet et paremens brun-marron.

« Porte-manteau de tricot gris-de-fer, galon de fil blanc.

« Ceinturon-baudrier en buffle blanc. Giberne. Porte-giberne en buffle blanc. Porte-carabine en « buffle blanc.

« Les officiers porteront l'habit long avec retroussis agrafés par une étoile en argent ; ils auront, pour « marques distinctives, des épaulettes et la gance du chapeau en argent, suivant leur grade, et conformes à « celles des officiers du train d'artillerie.

« Les maréchaux-des-logis porteront les galons d'argent, et les brigadiers des galons de fil blanc, en « observant les distinctions d'usage pour les hautes-payes.

. . . . . .

« L'armement pour les officiers et sous-officiers consistera dans un sabre de chasseur, une carabine « ou mousqueton, et une paire de pistolets.

« Les soldats seront armés d'une carabine et d'un sabre de chasseurs ».

Il faut vraisemblablement lire sabre d'infanterie, car le port du sabre de cavalerie semble impossible avec le baudrier-ceinturon.

Les figures 6 et 7 illustrent cette description ; la première montre la surculotte non encore prévue par les règlements.

En outre, on propose qu'une veste sans manches, d'étoffe légère soit substituée pendant l'été au gilet à manches susceptibles d'inconvénients.

Une circulaire du 24 octobre 1808, relative aux prix des draps, tricots et cadis de toutes couleurs pour le service de 1809, spécifie que « le bleu céleste foncé remplacera désormais le gris-de-fer mélangé, « pour tous les corps qui font usage de draps de cette espèce... ».

Il faut attendre le règlement de 1812 pour avoir une dernière description de l'uniforme du train. Entre temps nous disposons de deux tarifs et d'une nomenclature.

Sur le tarif du 15 décembre 1811, nous notons, à côté d'effets et objets d'usage courant, la capote ou redingote, le shako, la plaque et le cordon de shako d'infanterie, la giberne et le porte-giberne de dragon, la bretelle de mousqueton et la dragonne de sabre.

Bien que nous n'ayons jamais vu un soldat du train représenté coiffé du shako d'infanterie avec cordon, ni armé d'un sabre muni d'une dragonne, il est possible que ces accessoires aient été effectivement mis en service.

Dans le convoi destiné aux troupes stationnées en Espagne et parti de Bayonne le 15 mars 1812, un certain nombre de ballots destinés au 13e bataillon contenaient : 33 housses et autant de paires de chaperons, (certainement destinés aux sous-officiers et aux brigadiers), des coiffes de shakos, des couvertures en laine, des boutons, des chemises, des paires de guêtres de toile, des souliers, 7 baudriers, 13 porte-gibernes, 10 vieilles gibernes et 5 colbacks, (probablement pour les trompettes du bataillon).

Le tarif général des effets à la charge des masses d'habillement... du 2 août 1812, pour avoir son exécution au 1er janvier 1813, est plus complet que celui de 1811 et les effets mentionnés sont en grande partie conformes à ceux décrits le 7 février 1812.

Habit-veste, gilet sans manches, gilet d'écurie, bonnet de police, manteau-capote, surculotte avec boucles, culotte de peau, porte-manteau, pantalon de treillis et en outre pour les hommes non montés, capote d'infanterie et pantalon de tricot dit à la matelotte, shako d'infanterie sans couvre-nuque, houppette d'infanterie, couvre-shako, ceinturon-baudrier, giberne de chasseur, porte-giberne avec bouton double, porte-carabine, bottes à l'écuyère avec éperons, gants à parements, trompette ou cor de chasse avec cordon.

La partie publiée du règlement de 1812 relative aux troupes à cheval, ne spécifie pas la forme de l'habit-veste des différents trains, mais le tableau synoptique qui l'accompagne leur donne l'habit-veste boutonnant droit sur la poitrine, comme celui des cuirassiers.

Officiellement, il doit être confectionné en drap gris-de-fer avec le collet et les parements brun-marron liserés de gris-de-fer les retroussis brun-marron ornés d'N couronnés gris-de-fer, les pattes d'épaules et de parements gris-de-fer liserées de brun, les poches simulées en long par un passepoil brun et les devants de l'habit liserés de brun.

Par contre, le texte manuscrit attribuait aux différents trains, l'habit-veste à revers de même coupe que celui de l'infanterie et nous trouvons le détail de sa confection dans les « Masses d'habillement » éditées en 1812 chez Magimel.

En effet le devis n° 38, consacré à l'habillement des trains, donne à celui des équipages les revers brun-marron et il entre dans la confection de son habit-veste le même nombre de boutons qu'à l'infanterie et aux dragons. En outre, une certaine quantité de drap blanc pour liserés, nous fait supposer que les collet, revers, parements, pattes de parements et d'épaules, poches simulées et retroussis, pouvaient être bordés d'un passepoil blanc.

En plus de l'habit-veste déjà mentionné, la partie non publiée du règlement de 1812 prévoyait pour le train des équipages le gilet à manches gris-de-fer à collet, parements et pattes d'épaules brun-marron, la veste d'écurie en tricot gris-de-fer, le manteau en drap gris-de-fer ou bleu mélangé, le shako du modèle général garni en métal blanc avec plaque à numéro, les houppettes d'infanterie de couleurs variables selon les compagnies, le bonnet de police en forme de pokalem et le portemanteau gris-de-fer galonné de blanc. Equipement : ceinturon-baudrier, giberne et porte-giberne de dragon, et banderole porte-mousqueton pour la troupe ; ceinturon de dragon sans porte-baïonnette et giberne de dragon pour les sous-officiers et brigadiers, avec en plus, pour ces derniers une banderole porte-mousqueton. Armement : mousqueton sans baïonnette et sabre briquet pour la troupe, deux pistolets et un sabre de dragon pour les maréchaux-des-logis et les fourriers, et en plus un mousqueton pour les brigadiers. Harnachement des chevaux de trait porteurs : selle de dragons avec porte-canon, sans fontes, ni poitrail, ni croupière, ni housse ; bride de dragon sans filet ni licol de parade, licol d'écurie. Pour les sous-officiers et brigadiers, harnachement complet de dragon, housse croupelin gris-de-fer galonnée de blanc, demi schabraque en laine blanche bordée de gris-de-fer.

Il n'y a pas de taille fixée pour les soldats du train ; on exige seulement qu'ils sachent soigner les chevaux et conduire les voitures ; par contre, les chevaux d'attelage doivent mesurer au garrot, 1 m 556 à 1 m 597 pour ceux de derrière ou timoniers, et 1 m 489 à 1 m 529 pour ceux de devant ou de volée. Les chevaux de selle des gradés et les mulets de bât, doivent avoir la même taille que les chevaux de devant.

La première compagnie d'ouvriers du train des équipages a pour origine la compagnie provisoire d'ouvriers, organisée à Madrid le 1er décembre 1809 et mise à la suite du 1er bataillon.

Réorganisée par arrêté du 1er janvier 1811, elle prend le nom de compagnie d'ouvriers à la suite du train des équipages militaires et reçoit le n° 1. En 1812, une seconde compagnie est formée.

L'article 8 du décret d'organisation de 1811, décrit ainsi son uniforme :

« Habit-veste de drap gris-de-fer ou bleu-clair, boutonnant jusqu'à la ceinture avec lizeré, collet et « paremens en drap bleu-foncé, poches en long avec trois boutons, les basques retroussées avec une agrafe, « boutons en métal blanc portant le n° 1.

« Gillet en drap blanc.

« Pantalon à la hongroise en drap gris-de-fer ou bleu-ciel.
« Shako à pompon rouge.
« Bonnet de police de drap gris-de-fer ou bleu-clair avec lizeré brun.
« Capote d'infanterie.

« La compagnie d'ouvriers, comme compagnie d'élite sera distinguée des autres compagnies du « train par des épaulettes de laine de couleur bleu-céleste et par des grenades en drap blanc sur les « retroussis au lieu d'étoiles.

« Chaque ouvrier devra se pourvoir d'un gillet et d'un pantalon de travail ».

Parmi leur effets de petit équipement, les ouvriers ont des cols noirs, une paire de demi-guêtres noires et une autre en toile grise, un havresac, etc...

Leur armement et leur équipement se composent des objets suivants : fusil à baïonnette, sabre briquet, giberne, porte-giberne, baudrier et fourreau de baïonnette (fig. 11).

Plus tard, les ouvriers portent l'habit-veste gris-de-fer ou bleu-céleste à distinctive brun-marron, avec le pantalon à la matelotte (fig. 12). Cet ouvrier daté de 1814, provient d'une suite de dessins inédits de Valmont. Sa plaque de shako en losange semble suspecte pour l'époque.

Les harnachements de trait sont en principe en buffle de couleur naturelle ; néanmoins l'iconographie les montre souvent de couleur foncée, vraisemblablement en cuir noirci.

Les attelles des colliers sont peintes en vert-olive ou en brun-rouge et doivent porter sur leur partie supérieure ou patte, celle de droite le numéro du bataillon et celle de gauche celui de la compagnie, peints en blanc.

L'attelage complet à l'allemande pour quatre chevaux est composé de quatre licols en cuir blanc avec leur longe, deux brides à la dragonne en cuir noir pour les chevaux porteurs, deux brides à œillères en cuir blanc pour les sous-verge, deux selles à la dragonne avec leurs étriers pour les porteurs, deux avaloires et deux plates-longes, chacune garnie de ses anneaux, pour l'attelage de derrière, quatre paires de traits dont une avec surdos pour le sous-verge de devant, quatre colliers avec leurs billots, billotins et housses et deux couvertures en toile picarde grise pour les sous-verge.

Le harnachement du porteur de derrière est représenté planche 55, figures 8, 9 et 22. Nous faisons figurer sur notre planche les harnachements des sous-verge. La couverture en toile grise peut être attachée au collier et étendue sur le dos du cheval, ou roulée et maintenue dans cette forme sur la housse du collier et en arrière des attelles, au moyen des lacets prévus à cet effet.

Bien que le harnachement des porteurs ne comporte pas de schabraque en laine, elle est parfois représentée. La figure 6 a déjà été donnée par Job dans les « Tenues des troupes en France ». Nous ne comprenons pas pourquoi cet artiste a ajouté le manteau plié, le n° 2 sur le portemanteau et supprimé la basane du pantalon.

Le harnachement à la française, utilisé pour l'attelage des voitures légères et des ambulances se compose d'un harnais de limons et d'un harnais de volée ou de devant.

Celui de limons comprend en particulier, la sellette, la dossière et la sous-ventrière. Le collier est muni de chaînes appelées mancelles, terminées chacune par un fort anneau dans lequel passe le limon ; il y est retenu au moyen d'une grosse cheville en métal.

Ces renseignements, tirés du Manuel d'artillerie de Gassendi, sont confirmés en partie par la nomenclature des effets de harnachements des bataillons du train d'artillerie et des équipages militaires, publiée au Journal Militaire en 1813.

L. ROUSSELOT,
Peintre de l'Armée,
Membre de la « Sabretache ».

TABLE DES FIGURES

1. Charretier. 1804.
2. Charretier. 1806.
3. Sous-officier. 1808, d'après Zimmerman.
4 et 5. Soldats du train vers 1808, d'après le Bourgeois de Hambourg.
6. Tenue de route. 1808-1813.
7. Grande tenue. 1808-1813.
8. Collier d'attelage de derrière.
9. Harnachement à l'allemande de sous-verge de derrière.
10. Harnachement de sous-verge de devant.
11. Ouvrier du train. Espagne. 1811.
12. Ouvrier du train. 1814. D'après Valmont.
13. Soldat du train. 1812-1813. D'après Valmont.
14. Tenue de campagne. 1813-1814.
15. Tenue en manteau-capote. 1813-1814.
16. Conducteur de voiture légère ou d'ambulance. Harnachement de limons à la française.

Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, Paris.